

## Les groupes d'intérêt et la politique étrangère canadienne : le cas de l'Amérique centrale

## Interest Groups and Canadian Foreign Policy : The Case of Central America

Gordon Mace and Michel Roussel

Volume 21, Number 3, 1990

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/702701ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/702701ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (print)

1703-7891 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Mace, G. & Roussel, M. (1990). Les groupes d'intérêt et la politique étrangère canadienne : le cas de l'Amérique centrale. *Études internationales*, 21(3), 499–523. <https://doi.org/10.7202/702701ar>

Article abstract

In the course of the 1980's studies on domestic sources of Canadian foreign policy have generated analytical propositions which, to this day, have not been submitted to empirical investigation. This paper presents the results of a case study on the domestic sources of Canadian foreign policy towards Central America for the period 1979-1987. The theoretical propositions underlying this study are taken from previous studies made by C. Pratt, J. Rochlin and S. Baranyi. By comparing the demands made by interest groups with the behavior, as observed, of the federal government, the authors show a relatively weak adequation between demands made by counter-consensus groups and governmental action towards Central America. The study also demonstrates a relatively minor interest on the part of the business groups in Canadian foreign policy towards Central America.

# Les groupes d'intérêt et la politique étrangère canadienne: Le cas de l'Amérique centrale\*

Gordon MACE et Michel ROUSSEL\*\*

## *ABSTRACT — Interest Groups and Canadian Foreign Policy: The Case of Central America*

*In the course of the 1980's studies on domestic sources of Canadian foreign policy have generated analytical propositions which, to this day, have not been submitted to empirical investigation. This paper presents the results of a case study on the domestic sources of Canadian foreign policy towards Central America for the period 1979-1987. The theoretical propositions underlying this study are taken from previous studies made by C. Pratt, J. Rochlin and S. Baranyi. By comparing the demands made by interest groups with the behavior, as observed, of the federal government, the authors show a relatively weak adequation between demands made by counter-consensus groups and governmental action towards Central America. The study also demonstrates a relatively minor interest on the part of the business groups in Canadian foreign policy towards Central America.*

En analyse de politique étrangère il existe une longue tradition de recherche consacrée à l'étude des déterminants internes de la politique extérieure.<sup>1</sup> Ce courant théorique, né dans les années 1950, a constitué l'une des premières alternatives analytiques à la pensée réaliste et les concepts qu'il a générés alors sont incorporés aujourd'hui dans la plupart des grands modèles d'analyse de politique étrangère.

---

\* Ce texte est une version remaniée d'une communication présentée au congrès annuel de l'Association canadienne de science politique tenu à Victoria en mai 1990. Les auteurs désirent remercier M. Paul Dussault ainsi que les évaluateurs de la revue *Études Internationales* pour leurs commentaires judicieux. Ils désirent également remercier le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada pour l'aide financière sans laquelle cette recherche n'aurait pas été possible.

\*\* Respectivement professeur au Département de science politique de l'Université Laval et assistant de recherche au Centre québécois de relations internationales, Québec.

1. Voir, entre autres, G. ALMOND, *The American People and Foreign Policy*, New York, Preager, 1950, S. BIALER, ed., *The Domestic Context of Soviet Foreign Policy*, Boulder, Westview, 1981, M. CLARKE et B. WHITE, *An Introduction to Foreign Policy Analysis: The Foreign Policy System*, Ormskirk and Northridge G.-W. et A. Hasketh, 1981, B. B. HUGHES, *The Domestic Context of American Foreign Policy*, San Francisco/Oxford, W. H. FREEMAN, 1981 et J.-N. ROSENAU, *Domestic Sources of Foreign Policy*, New York, The Free Press, 1967.

Les travaux consacrés à la politique étrangère canadienne ont également fait une place importante à l'analyse des déterminants internes.<sup>2</sup> Les auteurs identifiés à cette perspective analytique ont produit une bonne part de la littérature spécialisée consacrée à l'étude de la politique étrangère du Canada. Les chercheurs ont identifié ici un certain nombre de déterminants pour lesquels ils ont tenté d'évaluer l'influence sur le processus d'élaboration de la prise de décision.

Les travaux de Black, Siegel et Stairs ont porté plus particulièrement sur le rôle des médias et sur l'influence que ceux-ci ont pu avoir sur l'élaboration de la politique étrangère canadienne.<sup>3</sup> Stairs a montré à cet égard que le concept de médias était difficile à rendre opératoire et que, par conséquent, il devenait difficile d'étudier l'impact réel de ce facteur.<sup>4</sup> Ce qui explique le peu d'analyses effectuées à propos de ce déterminant dont on s'entend par ailleurs pour reconnaître le faible niveau d'influence sur la substance même de la politique étrangère.

Des remarques similaires ont été formulées concernant le rôle de l'opinion publique<sup>5</sup> dont les travaux de Almond ont déjà montré le faible niveau d'influence sur l'élaboration et la conduite de la politique étrangère américaine, les périodes de crise exceptées. Quelques travaux ont par ailleurs été consacrés à l'influence des gouvernements provinciaux sur l'élaboration de la politique étrangère canadienne.<sup>6</sup> Ces travaux ont avancé l'hypothèse d'une influence croissante des provinces en cette matière, mais il faut noter toutefois que cette proposition n'a encore été soumise à aucune vérification empirique.

Depuis quelques années, on remarque un renouveau de l'intérêt des chercheurs à propos de l'influence du Parlement sur la prise de décision dans le domaine de la politique étrangère canadienne.<sup>7</sup> Même si la masse de travaux sur

- 
2. Voir, par exemple, D. B. DEWITT et J.-J. KIRTON, *Canada as a Principle Power*, Toronto, John Wiley and sons, 1983, J.-J. KIRTON et W. B. DIMOCK, «Domestic Access to Government in the Canadian Foreign Policy Process», *International Journal*, 39, 1, 1983-84, pp. 68-98, K. R. NOSSAL, *The Politics of Canadian Foreign Policy*, Scarborough, Prentice-Hall, 1985 et M. TUCKER, *Canadian Foreign Policy: Contemporary Issues and Themes*, Toronto, McGraw-Hill Ryerson Ltd., 1980.
  3. E. R. BLACK, *Politics and the News: the Political Functions of the Mass Media*, Toronto, Butterworth, 1982, A. SIEGEL, *Politics and the Medias in Canada*, Toronto, McGraw-Hill Ryerson Ltd., 1983, D. STAIRS, «The Press and Foreign Policy in Canada», *International Journal*, 31, 2, 1976, pp. 223-243.
  4. D. STAIRS, *loc. cit.*
  5. D. STAIRS, «Public Opinion and External Affairs, Reflections on the Domestication of Canadian Foreign Policy», *International Journal*, 33, 1, 1978, pp. 129-149.
  6. DEWITT et KIRTON, *op. cit.*, p. 45, R. G. ATKEY, «The Role of Provinces in International Affairs», *International Journal*, vol. 26, 1971, pp. 249-273 et T. LEVY, *Some Aspects of the Role of Canadian Provinces in International Affairs: a Study in Canadian Federalism*, thèse de doctorat non publiée, Duke University, 1974.
  7. W. M. DOBELL, «Foreign Policy in Parliament», *International Perspectives*, January-February 1985, pp. 9-11, D. TARAS, ed., *Parliament and Canadian Foreign Policy*, Toronto, Canadian Institute of International Affairs, 1985 et TUCKER, *op. cit.*

le sujet demeure encore relativement faible, il est cependant possible d'isoler une opinion majoritaire affirmant un net déclin des parlementaires à cet égard.<sup>8</sup> Ici encore, toutefois, il convient de noter l'absence de soutien empirique à cette proposition générale.

Parmi tous les déterminants internes de la politique étrangère canadienne, ce sont manifestement les groupes d'intérêt qui ont surtout retenu l'attention des chercheurs.<sup>9</sup> Ainsi que l'ont noté plusieurs auteurs, la littérature spécialisée sur le sujet est essentiellement de nature descriptive.<sup>10</sup> Cependant, les travaux réalisés à ce jour proposent des pistes de recherche intéressantes qu'il vaut la peine d'explorer.

C'est pourquoi, à l'intérieur de ce texte, nous voulons centrer l'analyse sur l'influence des groupes d'intérêt sur la politique étrangère canadienne de façon à apporter certaines réponses aux interrogations formulées dans la littérature.

## I - Le problème de recherche

La littérature spécialisée sur les groupes d'intérêt est relativement abondante, comme nous l'avons vu précédemment, et elle est assez variée. Allant de l'étude de cas à des enquêtes plus ou moins systématiques, les travaux en ce domaine ont porté sur un éventail de plus en plus large de secteurs. Ainsi, pour ne prendre qu'un exemple, on observe depuis quelques années une production scientifique croissante sur les interrelations entre les secteurs d'affaires et le milieu gouvernemental.<sup>11</sup>

Dans le domaine de l'analyse de la politique étrangère canadienne, nous avons déjà remarqué que les groupes d'intérêt ont constitué le déterminant le

8. DEWITT et KIRTON, *op. cit.*, chap. 1.

9. A. P. PROSS, *Pressure Groups Behaviour in Canadian Politics*, Toronto, McGraw-Hill Ryerson Ltd., 1975, A. P. PROSS, *Group Politics and Public Policy*, Toronto, Oxford University Press, 1986, F. THOMPSON et W. T. STANBURY, *The Political Economy of Interest Groups in the Legislative Process in Canada*, Montréal, Institute of Research on Public Policy, 1979, H. H. THORBURN, *Les groupes de pression dans le système fédéral canadien*, Ottawa, Commission royale d'enquête sur l'union économique et les perspectives de développement du Canada, no 69, 1982 et E. M. RIDDEL-DIXON, *The Domestic Mosaic: Domestic Groups and Canadian Foreign Policy*, Toronto, Canadian Institute of International Affairs, 1985.

10. W. B. DIMOCK, *The Involvement and Influence of Domestic Interest Groups in Canadian Foreign Policy*, thèse de maîtrise, Université Carleton, 1980 et RIDDEL-DIXON, *op. cit.*

11. Voir, entre autres, W. D. COLEMAN, «Analysing the Associative Action of Business: Policy Advocacy and Policy Participation», *Canadian Public Administration*, vol. 28, 1985, pp. 413-433, W. D. COLEMAN, «Canadian Business and the State», dans K. BANKING, *The State and Economic Interest*, Ottawa, Royal Commission on Economic Union and Development Perspectives in Canada, vol. 32, 1986, W. D. COLEMAN, *Business and Politics: a Study of Collective Action*, Kingston, McGill-Queen's University Press, 1988, K. J. REA et N. WISEMAN, eds, *Government and Enterprise in Canada*, Toronto, Methuen, 1985 et W. T. STANBURY, *Business - Government Relations in Canada: Grappling with Leviathan*, Toronto, Methuen, 1986.

plus important étudié par les chercheurs de ce secteur.<sup>12</sup> Cette littérature est principalement descriptive bien que certains auteurs aient néanmoins formulé certaines propositions théoriques sur la base d'observations générales en rapport avec l'objet d'étude.

C'est le cas tout particulièrement de Cranford Pratt dont les travaux s'inspirent de la théorie de la classe dominante.<sup>13</sup> En conformité avec cette perspective analytique, Pratt affirme en effet que les groupes économiques influencent de façon prépondérante la prise de décision dans le domaine de la politique étrangère canadienne. Il souligne que parmi les groupes économiques ce sont surtout les groupes d'affaires et les groupes industriels qui ont un impact plus marqué.<sup>14</sup> Enfin, il formule la proposition selon laquelle les groupes d'affaires et les groupes industriels auront d'autant plus d'influence sur la formulation de la politique étrangère que les intérêts en cause seront plus spécifiques.

Sans reprendre tout à fait l'argumentation de Pratt, d'autres auteurs énoncent néanmoins des idées qui vont dans le même sens. C'est le cas, par exemple, de Rotstein qui s'aventure beaucoup plus loin que d'autres sur le sujet en affirmant que la communauté d'affaires canadienne est inféodée à celle des États-Unis et qu'elle poursuit des intérêts souvent contraires à ceux mêmes du Canada.<sup>15</sup>

Chez d'autres, cependant, on observe des opinions plus nuancées. C'est le cas de Stairs qui, écrivant au début des années 1970, ne remarquait pas de traitement différencié de la part des décideurs de politique étrangère à des demandes formulées par différents secteurs parmi les groupes d'intérêt canadiens.<sup>16</sup>

À l'autre extrémité de l'éventail des opinions, quelques auteurs formulent des thèses opposées à celles de Pratt en affirmant que les décideurs gouvernementaux ne répondent pas plus favorablement aux demandes formulées par les groupes d'affaires qu'à celles originant d'autres groupes d'intérêt. Matthews, par exemple, s'intéresse aux groupes religieux et remarque à leur égard que les succès mitigés de leurs tentatives d'influence sur la décision politique résultent

12. DIMOCK, *op. cit.*, KIRTON et DIMOCK, *op. cit.*, D. MUNTON, ed., *Groups and Government in Canadian Foreign Policy, Proceedings of a Conference*, Ottawa, 9-11 June 1982, Toronto, Canadian Institute of International Affairs, 1985 et RIDDEL-DIXON, *op. cit.*

13. C. PRATT, « Canadian Foreign Policy: Bias to Business », *International Perspectives*, Nov. - Dec. 1982, pp. 3-6, C. PRATT, « Dominant Class Theory and Canadian Foreign Policy: the Case of the Counter-Consensus », *International Journal*, 39, 1, Winter 1983-84, pp. 98-137 et C. PRATT, « Canadian Policy Toward the Third World: Bases for an Explanation », *Studies in Political Economy, a Socialist Review*, 13, Spring 1984, pp. 27-56.

14. PRATT, « Canadian Policy Toward the Third World: Bases for an Explanation », *ibid.*, p. 39.

15. A. ROTSTEIN, « Foreign Policy and the Canadian Business Community », *International Journal*, 39, 1, Winter 1983-1984, pp. 136-145.

16. D. STAIRS, « Publics and Policy-makers: the Domestic Environment of Canada's Foreign Policy Community », *International Journal*, 26, 1, Winter 1970-1971, pp. 221-248.

moins d'un biais gouvernemental en faveur des milieux d'affaires que de la stratégie particulière soutenue par les groupes religieux. Ceux-ci, en effet, auraient tendance à ne pas nouer les contacts nécessaires avec les décideurs de politique étrangère tout en adoptant des prises de position trop radicales pour faire l'objet de larges consensus.<sup>17</sup>

Certaines études de cas semblent également avoir abouti à des conclusions qui vont à l'encontre des idées exprimées par Pratt. Ainsi, les travaux de Rochlin et Baranyi<sup>18</sup> sur la politique étrangère canadienne à l'égard de l'Amérique centrale concluent que les groupes socio-humanitaires ont pu avoir une certaine influence sur les politiques canadiennes face à cette région. Cette influence aurait été particulièrement forte en ce qui concerne certains thèmes spécifiques telles les ventes d'armes, la question des réfugiés et l'assistance publique au développement. Baranyi affirme cependant que l'influence des groupes socio-humanitaires sur la politique canadienne à l'égard de l'Amérique centrale pourrait s'expliquer par le fait que les groupes d'affaires n'ont pas pris de position à l'égard de cette gestion.<sup>19</sup> Ils auraient ainsi laissé tout l'espace de discussion aux groupes socio-humanitaires ce qui, par voie de conséquence, aurait accru la capacité d'influence de ces derniers dans ce cas particulier.

Nous sommes donc confrontés à une situation où des opinions, parfois contradictoires, ont été formulées à propos de l'influence des groupes d'intérêt sur la formulation de la politique étrangère canadienne. Ces opinions ne sont par ailleurs à peu près jamais appuyées par des vérifications empiriques exhaustives. Ce qui constitue d'ailleurs tout le problème des travaux réalisés à ce jour sur l'influence des groupes d'intérêt sur la politique étrangère du Canada.<sup>20</sup>

Par conséquent, notre problème central de recherche repose sur le fait qu'un certain nombre d'assertions ont été formulées à propos de l'influence des groupes d'intérêt sur la politique étrangère canadienne sans que ces assertions aient pu être vérifiées par des études empiriques exhaustives. Utilisant le cas de l'Amérique centrale, ce texte tentera de fournir certaines réponses empiriques à des questions soulevées dans la littérature à propos de la formulation de la politique étrangère canadienne.

---

17. R. O. MATTHEWS, «The Churches and Foreign Policy», *International Perspectives*, Jan.-Feb. 1983, pp. 18-21.

18. S. BARANYI, «Canadian Foreign Policy Towards Central America, 1980-1984: Independence, Limited Public Influence and State Leadership», *Canadian Journal of Latin American and Caribbean Studies*, X, 19, 1985, pp. 23-57 et J. ROCHLIN, «Aspects of Canadian Foreign Policy Towards Central America, 1979-1986», *Journal of Canadian Studies*, 22, 4, Winter 1987-1988, pp. 5-27.

19. BARANYI, *ibid.*, p. 49.

20. MUNTON, *op. cit.* et RIDDEL-DIXON, *op. cit.*

## II - Propositions analytiques

En nous inspirant des travaux de Pratt, Rochlin et Baranyi, il est possible de formuler des propositions analytiques que l'on soumettra à une vérification empirique. Trois propositions analytiques sont ainsi retenues dans le cadre de ce texte.

1. Il y a une plus grande adéquation entre les demandes formulées par les groupes d'affaires et les positions prises par le gouvernement à l'égard de l'Amérique centrale qu'entre les demandes formulées par les groupes socio-humanitaires et les positions gouvernementales.

2. Dans le cas de l'Amérique centrale, il y a une faible adéquation entre les demandes formulées par les groupes socio-humanitaires et les positions de politique étrangère du gouvernement canadien.

3. En Amérique centrale, l'adéquation entre les demandes formulées par les groupes socio-humanitaires et les positions adoptées par le gouvernement canadien a été plus forte dans le cas du Nicaragua que dans le cas du Salvador.

Ces propositions analytiques, tel que mentionné, sont directement issues de la littérature spécialisée et elles permettront d'apporter un début de réponse empirique au problème central de recherche identifié précédemment. Les trois propositions, telles que formulées, constituent une réponse graduée à une idée centrale de la littérature voulant que les groupes socio-humanitaires n'aient que peu d'influence sur la formulation et la conduite de la politique étrangère canadienne.

## III - La méthode de vérification

Compte tenu de la rareté des travaux empiriques sur le sujet et, par conséquent, du faible niveau de résultats systématiques obtenus jusqu'ici, il a été jugé préférable de retenir comme stratégie de vérification l'étude de cas multiple.

Une telle stratégie, appliquée à l'objet d'étude, peut permettre d'utiliser deux façons de procéder. La première suppose que l'on centre l'analyse sur le point d'entrée du processus de prise de décision. Les travaux de ce type consistent généralement en une étude de cas de l'action d'un groupe d'intérêt qui se manifeste à propos d'une décision ou d'un comportement spécifique de politique étrangère. Cette procédure, plus usuelle, permet évidemment une analyse plus fine, plus détaillée, de l'ensemble du comportement d'un groupe d'intérêt particulier. Elle souffre toutefois d'un handicap important qui est de rendre pratiquement impossible toute systématisation et toute généralisation des résultats de recherche.<sup>21</sup>

---

21. DIMOCK, *op. cit.*

La seconde procédure, quant à elle, centre l'analyse sur le point de sortie de la prise de décision permettant ainsi une étude comparative entre les positions adoptées par l'appareil gouvernemental et les demandes ou attentes générées par les groupes d'intérêt. Moins couramment utilisée, cette stratégie de recherche a néanmoins commencé à être employée par certains chercheurs intéressés à la politique étrangère canadienne. C'est le cas de D. Goldberg qui, étudiant l'évolution de la position canadienne à l'égard du conflit israélo-arabe, construit une « échelle de satisfaction » en fonction de laquelle sont localisées les positions gouvernementales et les demandes des groupes.<sup>22</sup> La localisation de l'un et l'autre élément sur l'échelle permet les comparaisons nécessaires.

Bien que la procédure de Goldberg diffère de celle utilisée ici,<sup>23</sup> il s'agit essentiellement de deux variantes d'une même stratégie de recherche. Cette stratégie a été retenue parce qu'elle possède l'avantage significatif de permettre la systématisation des résultats de recherche et de favoriser, éventuellement, certaines généralisations en rapport avec l'objet d'étude.

À la façon de Goldberg, nous désirons par conséquent comparer les positions adoptées par le gouvernement canadien et les demandes ou positions exprimées par divers groupes d'intérêt sur des thèmes particuliers de façon à identifier les corrélations éventuelles et, ce faisant, tenter de vérifier empiriquement les propositions analytiques formulées précédemment.

Notre région géographique d'intérêt est différente de celle de Goldberg puisque nous travaillons sur l'Amérique centrale. À l'intérieur de cette région, nous avons retenu les cas du Nicaragua et du Salvador pour la période 1979 à 1987. La période de temps et les pays ont été retenus sur la base d'un examen systématique de la littérature pertinente. Cet examen a montré que nous étions susceptibles de retrouver l'information la plus abondante pour les deux pays en question et pour la période identifiée précédemment.

L'information utilisée pour l'analyse a été extraite de trois sources principales. Au niveau des publications officielles, nous avons utilisé principalement le *Journal des débats* de la Chambre des communes, les procès-verbaux des séances des comités de la Chambre, les rapports des comités déposés devant le Parlement, les mémoires déposés par les groupes d'intérêt lors de la tenue des comités, les communiqués ministériels et, enfin, la collection *Déclaration et Discours*.

Cette source d'information principale a été complétée par la consultation systématique de quotidiens. Le *Devoir* et le *Globe and Mail* ont été privilégiés à cet égard en raison du traitement particulier que l'un et l'autre accordent à la politique étrangère canadienne. Enfin, nous avons également utilisé comme

---

22. D. GOLDBERG, « Keeping Score: From Yom Kippur War to the Palestinian Uprising » dans D. TARAS et D. GOLDBERG, ed., *The Domestic Battleground: Canada and the Arab-Israeli Conflict*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 1989, pp. 102-122.

23. Goldberg génère l'information principalement par entrevue, ce que nous ne faisons pas ici.



source d'information *International Canada* et le supplément de *International Perspectives* ainsi que la Chronique des relations extérieures du Canada de la revue *Études internationales*.

En ce qui concerne par ailleurs les groupes d'intérêt, la littérature propose plusieurs typologies ou système de classification<sup>24</sup> sans qu'aucun ne fasse véritablement autorité. La plupart cependant distinguent les groupes selon leur domaine d'action ou selon le secteur de leur *membership*.<sup>25</sup> Sur cette base et compte tenu des propositions analytiques formulées antérieurement, nous retenons deux grandes catégories de groupes d'intérêt, les groupes d'affaires privés et les groupes socio-humanitaires.<sup>26</sup> Pour chaque catégorie, le choix des groupes est fait en conformité avec la classification proposée par Stanbury.<sup>27</sup> Ainsi, les groupes d'affaires comprennent les chambres de commerce, les associations patronales, les associations d'exportateurs et, par extension, toute entreprise privée. Les groupes socio-humanitaires, pour leur part, sont composés des groupes religieux, des groupes ouvriers, des groupes de corporation et de solidarité et enfin des groupes défendant une cause universelle, tels la démocratie, les droits de la personne, etc.

L'analyse de la position des groupes et celle du gouvernement se fait à travers l'étude des demandes de comportement et prises de position formulées par rapport à certains « thèmes » de la situation politique au Nicaragua et au Salvador au cours de la période retenue pour étude. Le choix des thèmes a été fait après une première consultation de la documentation disponible à partir de trois critères spécifiques. Il fallait tout d'abord qu'il y ait une quantité suffisante de données disponibles pour permettre d'arriver à des conclusions significatives. Il fallait ensuite que les thèmes retenus soient pertinents du point de vue de nos propositions analytiques et également du point de vue de la situation politique des pays en cause. Il fallait enfin que les thèmes permettent une reproduction des clivages de telle sorte que l'on puisse comparer les demandes de comportement et prises de position par rapport à un même objet.

En nous appuyant sur ces critères, nous avons donc retenu huit thèmes en rapport à la situation nicaraguayenne: le régime politique, les droits de la personne et libertés civiles, la question des réfugiés, le processus électoral, la politique des États-Unis, l'opposition des Contras, l'aide humanitaire et enfin les relations économiques, commerciales et financières. Les mêmes thèmes reviennent pour le cas du Salvador à l'exception de l'opposition des Contras remplacée par l'opposition FDR-FMLN.

24. A. P. PROSS, *Pressure Groups Behaviour in Canadian Politics*, Toronto, McGraw-Hill Ryerson Ltd., 1975, R. J. VAN LOON et M. S. WHITTINGTON, *The Canadian Political System*, Toronto, McGraw-Hill Ryerson Ltd., 3<sup>ème</sup> édition, 1981, chap. 3 et J. L. WALKER, *The Origins and Maintenance of Interest Groups in America*, Paper presented at the Annual Meeting of the American Political Science Association, New York, 1981.

25. K. Z. PALTIEL, « The Changing Environment and Role of Special Interest Groups », *Administration Publique du Canada*, 25, 2, 1980, pp. 198-210.

26. Que Pratt appelle également les groupes contre-consensuels.

27. STANBURY, *op. cit.*

L'analyse implique par conséquent d'identifier pour chaque thème les demandes de comportement et prises de position formulées. La procédure de repérage et de codification utilisée pour les prises de position est celle de l'analyse classique du discours. Nous utilisons plus spécifiquement la technique construite par Osgood.<sup>28</sup> Ainsi, une cote est accordée à chaque prise de position suivant une échelle comportant dix-neuf échelons allant du positif au négatif. De plus, on code pour chaque donnée un certain nombre d'informations (numéro, nature de l'intervenant, canal d'intervention, etc.) devant permettre la mise en relation des variables.

En ce qui concerne les comportements et demandes de comportement, le codage se fait en fonction d'une échelle d'intensité dont les deux extrêmes sont la coopération et le conflit. La procédure ici aussi s'appuie sur des techniques similaires que l'on retrouve dans la littérature portant sur l'analyse des comportements de politique étrangère.<sup>29</sup> Nous n'avons pu, toutefois, utiliser les échelles proposées antérieurement parce qu'elles ont été construites spécifiquement pour l'étude de la politique des grands États confrontés à des enjeux majeurs. Comme l'a montré Corson, l'utilisation de ces échelles pour l'analyse de la politique étrangère des petits États et puissances moyennes ne permet pas de capter la majorité des comportements qui ne sont pas, en général, des comportements de grande politique.<sup>30</sup> Il a donc fallu construire notre propre échelle de comportement étroitement adaptée à la politique étrangère du Canada à l'égard de l'Amérique centrale.<sup>31</sup>

L'analyse consiste alors à comparer l'évolution de la cote moyenne de chaque type d'intervenants du point de vue comportement et prises de position par rapport à chaque thème retenu à propos de la situation du Salvador et du Nicaragua. Nous présentons à la section suivante les principaux résultats de l'analyse.

#### IV – Les résultats de l'analyse

Le foisonnement des données recueillies en cours de recherche oblige à une certaine systématisation dans la présentation de nos analyses. Nous croyons par conséquent nécessaire d'élaborer quelque peu sur les paramètres qui la guident.

28. C. E. OSGOOD *et al.*, «Evaluative Assertion Analysis», *Litera*, 3, 1956, pp. 47-102.

29. E. AZAR, et J. BEN-DAK, eds., *Theory and Practice of Events Research*, New York, Gordon and Breach, 1975, A. LEGAULT, CADIC – *L'analyse comparative des conflits inter-étatiques dyadiques. Manuel de codage, le comportement des acteurs étatiques*, Québec, CQRI, Rapport technique no 3, 1974 et C. McCLELLAND, *The World Event/Interaction Survey : A Research Project on Theory and Measurement of International Interactions and Transactions*, Los Angeles, University of Southern California, Miméo, 1967.

30. W. CORSON, *Measuring Conflict and Cooperation Intensity in East-West Relations : A Manual and Codebook*, Ann Arbor, University of Michigan, Miméo, 1969.

31. La codification a été effectuée par deux codeurs. Le test de fiabilité a permis d'atteindre des résultats consécutifs de 83 % et 84 % après treize tentatives.

Nos données se présentent d'abord sous forme de courbes statistiques mettant en relation quatre variables centrales : 1) prises de position gouvernementales ; 2) prises de position des groupes ; 3) comportement gouvernemental ; 4) demandes de comportement émanant des groupes. Le lecteur ne retrouvera ici que les graphiques des courbes pour lesquelles nos données sont en nombre suffisant pour que les observations que nous y portons soient pertinentes. Chaque graphique a pour objectif de rendre compte de la variation des relations entre les groupes et le gouvernement relativement à un thème de politique étrangère identifié dans la première partie de notre présentation. Nous cherchons par là, outre la vérification des hypothèses de travail, à déceler de possibles indices de ce que la sensibilité d'Ottawa à l'égard des groupes de pression varie suivant l'aspect de la politique étrangère qui est abordé.

Nos données ne disent cependant que ce qu'elles peuvent bien dire. Ainsi, certains thèmes de politique étrangère font l'objet d'un nombre si mince d'interventions que leur traitement statistique en est dépourvu de signification. C'est ainsi que pour chaque cas, le thème « Position du Canada à l'égard de l'opposition » n'est pas abordé. De même avons-nous dû présenter différemment les données relatives au thème « Position du Canada envers le processus électoral », étant donné que les informations y ayant trait se concentrent exclusivement sur deux moments : 1982 et 1984.

De façon plus générale, il faut rappeler ici la limite imposée à la validité de nos analyses par l'approche théorique qui a guidé notre recherche. L'étude des déterminants internes de la politique étrangère laisse nécessairement dans l'ombre les déterminants issus de l'environnement international, qu'il s'agisse de la structure du système international ou de ses processus. Par conséquent, nous devons accueillir nos résultats avec la saine suspicion qui s'impose, en sachant que quelque corrélation ou non-corrélation que nous observions, il est toujours possible que l'explication du comportement canadien réside dans des facteurs qui échappent à notre approche analytique.

Ces quelques avertissements étant faits, nous pouvons maintenant espérer que l'on saura apprécier à leur juste valeur les résultats de notre recherche. Les données relatives aux pressions des groupes représentant le milieu des affaires ne se sont pas présentées en nombre suffisant pour que leur traitement soit significatif. Par conséquent, nous ne pouvons ni confirmer ni infirmer l'hypothèse de Pratt mais plutôt en remettre la vérification. L'on peut évidemment spéculer à souhait sur les facteurs ayant entraîné une telle situation. Que les groupes d'affaires se soient peu manifestés ou qu'ils l'aient fait par le biais de canaux échappant à notre angle d'analyse mérite en soi une discussion élaborée à laquelle nous n'allons pourtant pas nous livrer ici.

Cela dit, les données recueillies permettent d'apprécier nos deuxième et troisième hypothèses, qui ont exclusivement trait, l'on s'en souvient, aux groupes socio-humanitaires. L'on doit cependant être prudent et replacer ces hypothèses dans le juste contexte de notre recherche. Il ne s'agissait pas pour nous, en effet, de vérifier l'hypothèse de Pratt en ne retenant qu'une seule de ses deux variables, les pressions des groupes socio-humanitaires. Si telle avait été

notre ambition, l'on conçoit aisément la tautologie à laquelle aurait conduit notre analyse. Nous aurions dû supposer que « l'efficacité » des groupes d'affaires (qui sont occultés par l'absence de données) est inversement proportionnelle à celle des groupes socio-humanitaires, supposition non vérifiée et par conséquent spéculative sur laquelle aurait reposé notre vérification empirique de l'hypothèse de Pratt. Quel détour pour faire reposer un postulat sur un autre!

Voilà donc pourquoi il faut considérer nos deuxième et troisième hypothèses comme n'étant qu'une modeste tentative d'appréhension de l'influence des groupes socio-humanitaires indépendamment de l'autre variable considérée dans la première hypothèse.

Rappelons donc qu'un certain courant de la littérature spécialisée dans l'étude de l'influence des groupes de pression sur la prise de décision de politique étrangère soumet la proposition suivant laquelle les groupes socio-humanitaires n'ont eu, entre 1979 et 1986, qu'une influence relativement faible sur la politique canadienne en Amérique centrale.<sup>32</sup> Nous apportons ainsi un début de vérification empirique à cette hypothèse en identifiant, pour chaque aspect de la politique étrangère du Canada envers le Salvador et le Nicaragua, l'adéquation ou l'inadéquation entre le comportement du gouvernement canadien et les comportements demandés par les groupes.

## A — Nicaragua

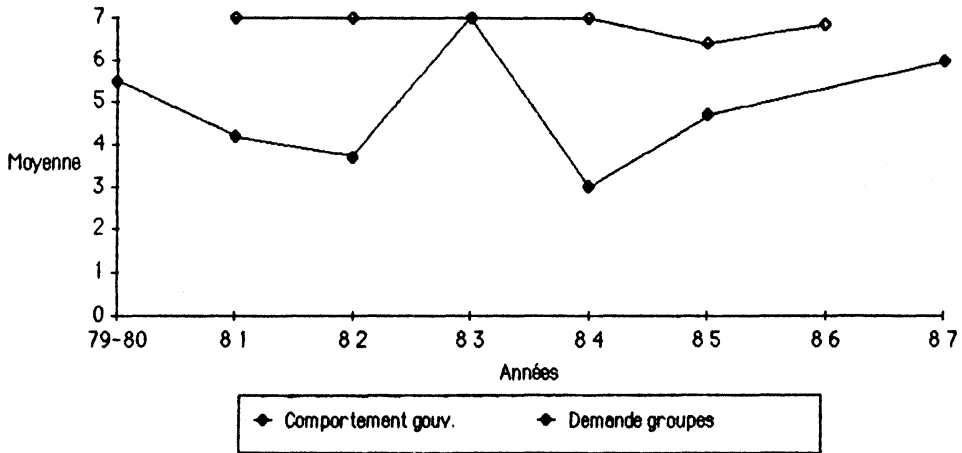
### 1. Thèmes pour lesquels il existe une adéquation certaine

#### *Relations économiques et commerciales avec le Nicaragua*

Le graphique 1 met en relation la courbe des cotes du comportement canadien, sur une période de neuf ans, et celle des cotes des comportements demandés par les groupes dans le même laps de temps, pour le thème « relations économiques et commerciales » avec le Nicaragua. L'adéquation entre les deux courbes est évidente si l'on avance d'une année chaque point de la courbe des demandes des groupes. Ce procédé se justifie si l'on considère que la « réponse » d'un gouvernement est souvent décalée dans le temps par rapport au moment où la demande est émise, c'est-à-dire que les actions entreprises en 1984, par exemple, peuvent avoir été demandées en 1983. Le thème étudié ici se prête à ce type de supposition puisque l'on imagine mal, en matière d'aide bilatérale ou de relations commerciales, qu'Ottawa puisse réagir instantanément aux demandes émanant des groupes. Si l'on interprète le graphique en acceptant cette considération, la corrélation entre les deux courbes devient des plus évidentes. Cela indique qu'il existe une similitude entre l'évolution des « souhaits » exprimés par les groupes et l'évolution des réalisations du Canada dans ses relations économiques et commerciales avec le Nicaragua.

32. J. ROCHLIN, *op. cit.*, p. 18.

GRAPHIQUE 1  
Nicaragua — Relations économiques et financières



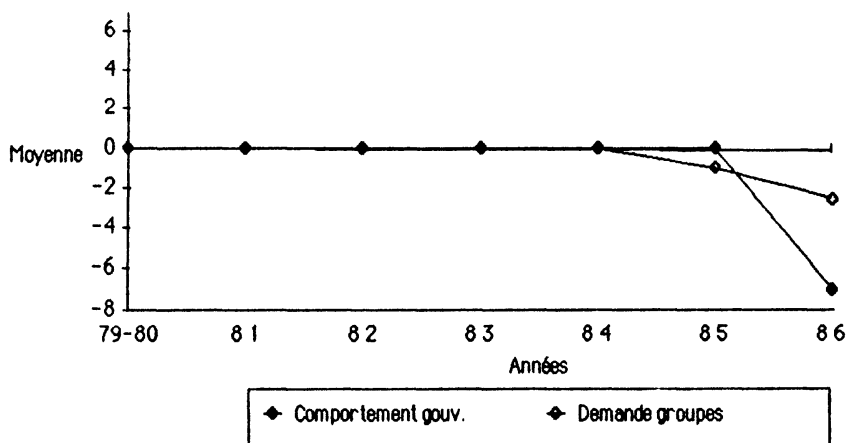
La méthodologie qui a guidé la progression de cette recherche suppose qu'une adéquation entre les courbes des groupes et celles du gouvernement est un indice de l'influence des premiers sur le second. Dans le cas précis des relations économiques et commerciales du Canada avec le Nicaragua, nos données peuvent par conséquent être considérées comme fournissant un indice de ce que les groupes ont pu influencer les comportements du Canada. Nous sommes cependant conscients qu'un certain nombre de phénomènes non directement liés aux groupes peuvent fournir une explication valable du comportement canadien. Nous ne nions pas, par exemple, l'influence possible des parlementaires. L'on pense immédiatement au sous-comité de la Chambre des communes sur les relations du Canada avec l'Amérique latine et les Antilles.<sup>33</sup>

Nos données nous permettent par ailleurs de jeter un coup d'oeil sur l'affirmation voulant que l'aide relativement généreuse consentie par le Canada au gouvernement du Nicaragua soit une façon pour Ottawa de se démarquer de la politique américaine dans la région.<sup>34</sup> Effectivement, le graphique 3 nous fait voir que c'est en 1984 que le gouvernement canadien commence à tenir un discours plutôt négatif à l'égard de la politique américaine au Nicaragua. De plus, c'est en 1986 que le Canada dénonce cette politique en la visant directement (graphique 2). L'on pourrait donc comprendre celui qui voudrait prétendre que la hausse de l'aide canadienne au gouvernement sandiniste, en 1987, s'inscrit dans une volonté de distanciation par rapport à Washington.

33. Sauf indication contraire, les commentaires sur le rôle du Parlement nous sont inspirés par les résultats partiels d'une recherche actuellement en cours sous la direction de Gordon Mace, à l'Université Laval, sur l'influence des parlementaires sur le processus de prise de décision de politique étrangère au Canada.

34. S. BARANYI, *op. cit.*, p. 45.

GRAPHIQUE 2  
Nicaragua — Politique des États-Unis



Quoi qu'il en soit, pour les fins de cette présentation, nous allons considérer l'adéquation entre les demandes exprimées par les groupes et le comportement du Canada envers le Nicaragua, en matière de relations économiques et commerciales, comme étant un indice de ce que les groupes ont pu influencer l'action du gouvernement canadien.

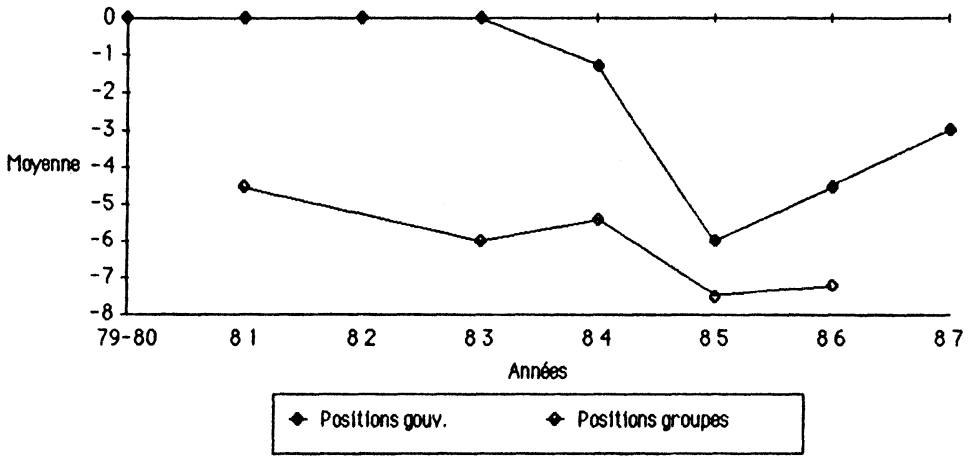
#### *Intervention des États-Unis au Nicaragua*

Le graphique 3 met en relation le discours gouvernemental et le discours des groupes à l'égard de l'intervention américaine au Nicaragua. L'adéquation entre les courbes de chacun des deux discours est ici encore, évidente. Cependant, par adéquation, nous n'entendons évidemment pas correspondance des positions. En effet, la courbe du discours gouvernemental évolue entre 0 et -6.0 tandis que celle du discours des groupes se dessine entre -5.4 et -7.5. D'aucuns voudront expliquer la tournure négative des prises de position du gouvernement canadien à l'égard de la politique américaine au Nicaragua par la volonté d'Ottawa de se démarquer de Washington. Cet argument peut se justifier si l'on songe que le discours gouvernemental ne devient négatif que lorsque les États-Unis intensifient leurs pressions sur le régime sandiniste (1984). Cependant, nous avons un nouvel indice de l'influence possible des groupes d'intérêt sur l'action gouvernementale. Le graphique 2 montre en effet qu'Ottawa n'a dénoncé Washington sur une tribune internationale qu'en un moment où les groupes ont fait des pressions en ce sens (1986).

Nos analyses mettent donc à jour une adéquation importante entre les positions des groupes et celles du gouvernement canadien de même qu'entre les demandes de comportement des groupes et les actions gouvernementales, cela à l'égard de la politique américaine au Nicaragua. Bien que le discours gouvernemental soit plus atténué que celui des groupes, nous pouvons nous considérer

comme étant en présence d'un indice de ce que les groupes de pression ont pu avoir une certaine influence tant sur le discours que sur le comportement canadien à l'égard des États-Unis relativement à la situation au Nicaragua.

GRAPHIQUE 3  
Nicaragua — Politique des États-Unis



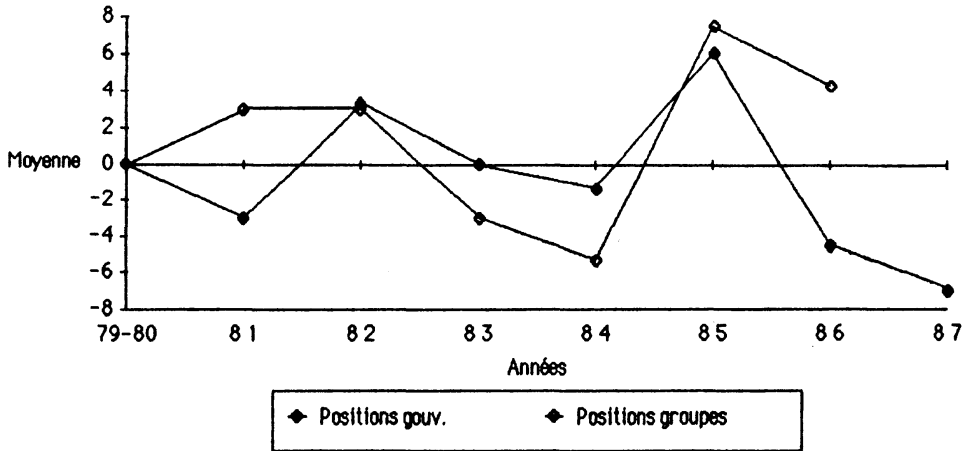
## 2. Thèmes pour lesquels il existe une certaine adéquation

### «Droits de la personne» et «Régime politique»

Le graphique 4 montre deux moments pendant lesquels le gouvernement canadien a tenu un discours relativement positif à l'égard de la performance du gouvernement nicaraguayen en matière de «droits de la personne» : 1982 (+ 3.2) et 1985 (+ 6.0). La courbe des prises de position des groupes de pression, relativement au même thème, connaît elle aussi ses crêtes en 1982 (+ 3.0) et 1985 (+ 7.4). En 1986, cependant, Ottawa devient beaucoup plus critique à l'égard de Managua (- 4.5) contrairement aux groupes qui, bien que moins élogieux (+ 4.2), n'en demeurent pas moins positifs.

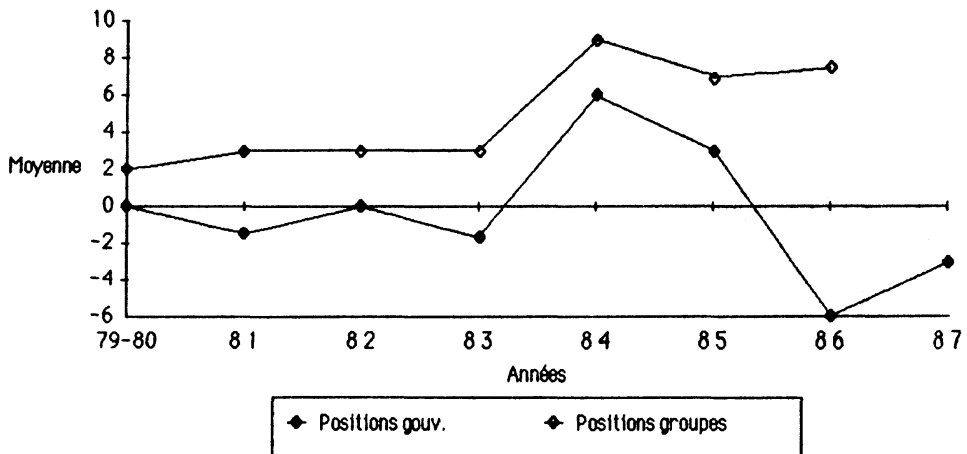
L'appréciation portée sur le « régime politique » du Nicaragua (graphique 5) par le gouvernement canadien et les groupes est semblable à celle portée sur la situation des droits de la personne, notamment pour la période 1984-86. Il est bon de remarquer ici que malgré une certaine adéquation entre les deux discours, les groupes d'intérêt n'arrivent pas à infléchir le comportement du Canada à l'égard du gouvernement de Managua. Ainsi que le montre le graphique 5.1, la courbe des demandes de comportement formulées par les groupes n'a qu'une très faible adéquation avec celle du comportement gouvernemental, lui étant même parfois antagonique (1986 : on pense immédiatement au débat entourant l'opportunité d'établir une ambassade canadienne à Managua).

**GRAPHIQUE 4**  
**Nicaragua — Droits de la personne**



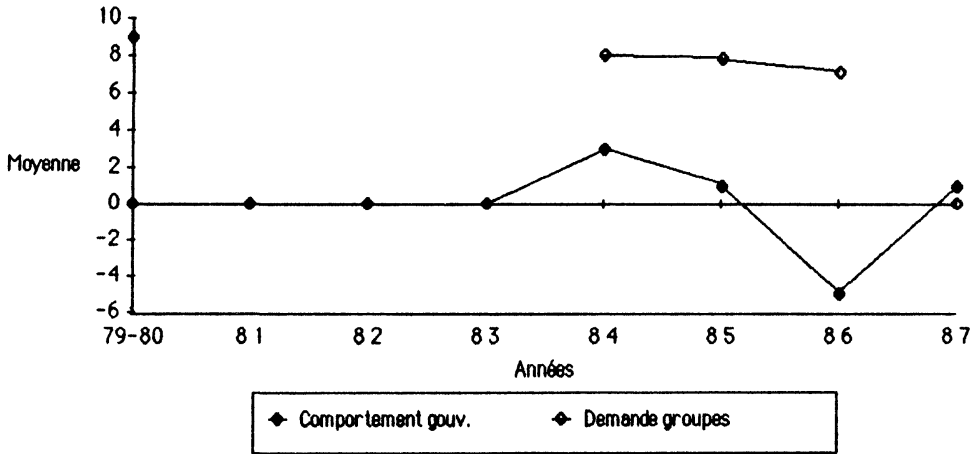
Nous nous proposons donc de tirer l'analyse suivante : il y a une relative adéquation entre le discours gouvernemental et le discours des groupes lorsqu'il est question des droits de la personne au Nicaragua et du régime sandiniste, bien que la position du gouvernement soit beaucoup plus tiède dans les deux cas. Cependant, cette adéquation dans les discours ne semble pas avoir entraîné une adéquation similaire entre les demandes de comportement formulées par les groupes et le comportement effectivement observé chez le gouvernement canadien pour le thème « Régime politique » du Nicaragua.

**GRAPHIQUE 5**  
**Nicaragua — Régime politique**





GRAPHIQUE 5.1  
Nicaragua — Régime politique



## B – El Salvador

S'il est plausible de penser que nos données, pour le cas de la politique canadienne vers le Nicaragua, ne vont pas dans le sens d'une corroboration de l'hypothèse Rochlin, il en va tout autrement de l'analyse de nos données pour le cas du Salvador.

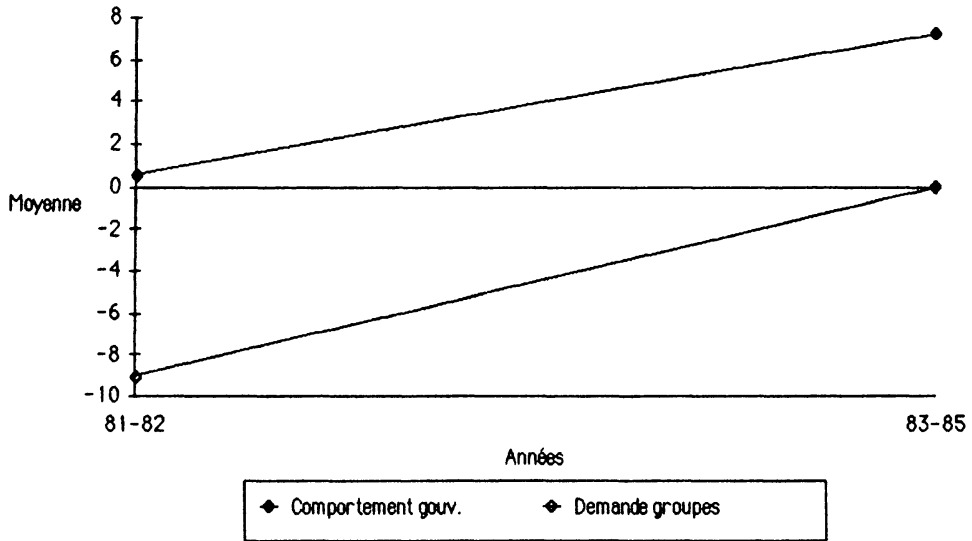
### 1. Thèmes pour lesquels il existe une faible adéquation

#### *Processus électoral*

Le graphique 6 laisse penser qu'il peut y avoir une certaine corrélation entre les comportements du gouvernement canadien et ceux qui lui sont demandés par les groupes. Le comportement d'Ottawa à l'égard du processus électoral salvadorien en 1982 est très légèrement positif (+ 0.7), bien qu'Ottawa ait finalement refusé de participer officiellement à une mission d'observation. Les groupes d'intérêt avaient effectivement demandé une telle abstention, mais il est douteux qu'ils aient constitué le déterminant de l'action gouvernementale puisque leurs interventions dans ce domaine ont été extrêmement rares (une seule). Le petit nombre de nos données enlève toute signification à nos résultats. Par conséquent, nous avons examiné les discours relatifs aux processus électoraux salvadoriens (graphique 7). Nos données parlent ici dans un langage limpide : l'adéquation entre les positions gouvernementales et celles des groupes est nulle. Ainsi, le discours gouvernemental est davantage positif en 1983-84 (+ 6.0) qu'il ne l'était en 1982 (+ 2.3) tandis que celui des groupes est plus critique lors de l'élection présidentielle de 1984 (- 6.0) que lors des élections législatives de 1982 (- 5.0). Donc, la comparaison du discours gouvernemental avec celui des groupes

n'apporte aucun indice d'une quelconque influence de ceux-ci tant sur l'attitude que sur le comportement du gouvernement du Canada à l'égard des processus électoraux au Salvador.

GRAPHIQUE 6  
Salvador — Processus électoraux<sup>1</sup>



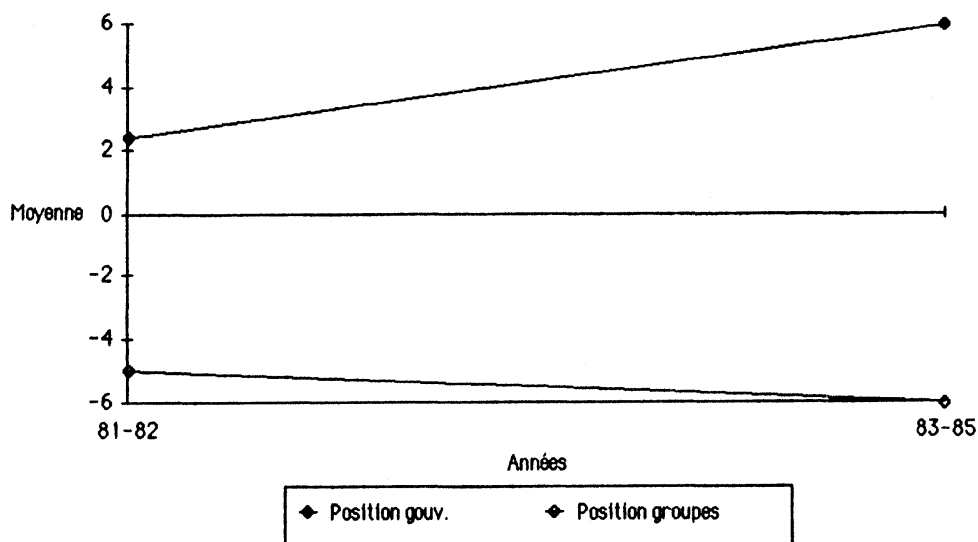
1. Pour ce graphique, les données ont été agrégées autour des deux périodes électorales qu'a connues le Salvador dans les années 1980.

#### *Aide humanitaire via les ONG*

En 1985, lorsque Ottawa décide de reprendre son aide bilatérale au Salvador, l'immense majorité des groupes insiste pour que cette aide transite entre les mains des ONG plutôt qu'entre celles d'agences gouvernementales salvadoriennes. Le graphique 8 montre bien que ce type de demandes est un phénomène propre aux années 1985-86. Il montre également que le comportement gouvernemental fut plus favorable aux ONG en 1985-86 qu'en 1984, ce qui représente, à première vue, une adéquation intéressante. Mais nous devons inscrire une importante réserve : l'étude des crédits consentis par l'ACDI au titre de l'aide au Salvador *via* les ONG montre que les sommes consenties en 1986 sont plutôt marginales si elles sont comparées aux sommes consenties directement au gouvernement du Salvador à la même époque.<sup>35</sup> L'on voit donc mal comment les groupes auraient eu un impact sur l'aide humanitaire canadienne si seulement une petite partie de cette aide est canalisée par les ONG.

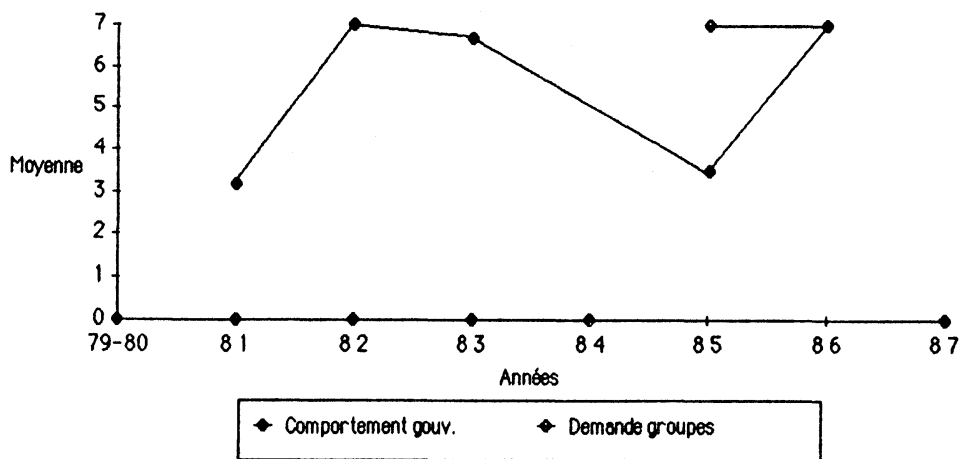
35. ACDI, *Rapport annuel*, Ottawa, Ministère des Approvisionnements et Services du Canada, 1987, p. 137.

GRAPHIQUE 7  
Salvador — Processus électoraux<sup>1</sup>



1. Voir note 1 du graphique 6.

GRAPHIQUE 8  
Salvador — Aide via ONG

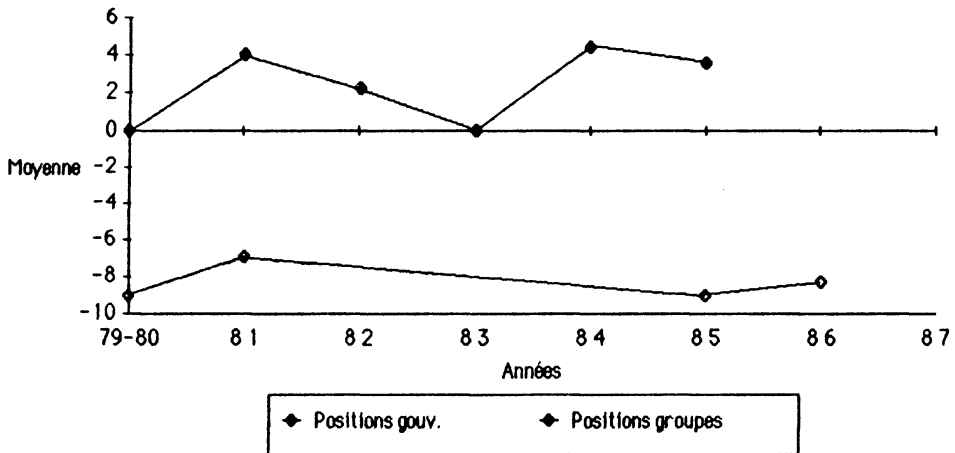


## 2. Thèmes pour lesquels il n'existe aucune adéquation

### «Régime politique» et «Droits de la personne»

Le graphique 9 met à jour les divergences profondes entre le discours des groupes et celui du gouvernement quant à l'appréciation de la légitimité du régime en place à San Salvador. L'espoir placé par le gouvernement canadien en José Napoleon Duarte, reflété par nos données relatives à la période qui suit son accession à la présidence du Salvador (1984-85 : + 4.5 et + 3.6, n'est absolument pas partagé par les groupes (-9.0 en 1985). Une pareille divergence était prévisible puisque déjà en 1980-81, les positions des groupes et du gouvernement étaient très antagoniques.

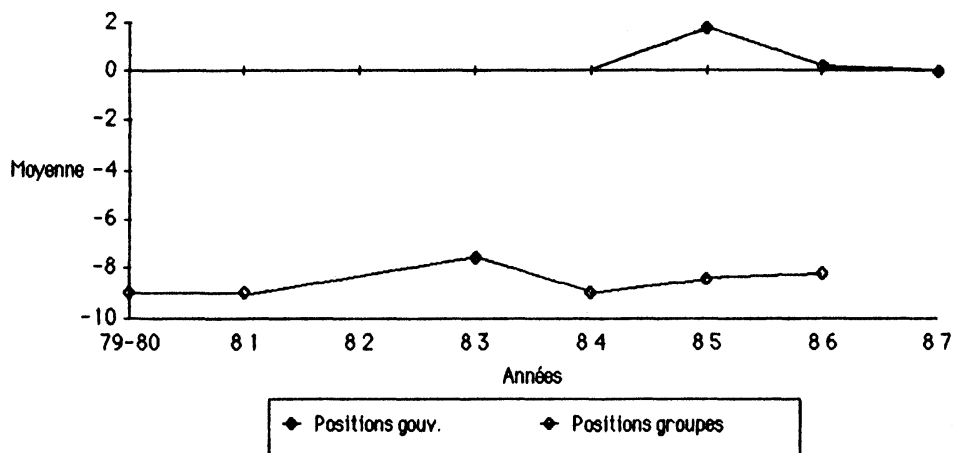
GRAPHIQUE 9  
Salvador — Régime politique



La question des droits de la personne au Salvador est une autre « pomme de discorde » entre le gouvernement canadien et les groupes (graphique 10). En effet, les groupes se montrent d'une implacable sévérité, la courbe de leurs prises de position évoluant, de 1980 à 1986, entre -7.5 et -9.0. Le Discours gouvernemental est quant à lui infiniment plus nuancé, évitant d'aborder directement la question (de 1980 à 1984, nous n'avons aucune donnée) et le cas échéant, le fait d'une façon très légèrement positive (+ 1.6 en 1985 : justification de la reprise de l'aide au gouvernement Duarte).

Notre analyse des données relatives à ces deux thèmes se voudra donc sans équivoque. Il y a une profonde divergence d'opinion entre les groupes et le gouvernement quant à leur appréciation du régime politique du Salvador et de la situation des droits de la personne dans ce pays.

GRAPHIQUE 10  
Salvador — Droits et libertés

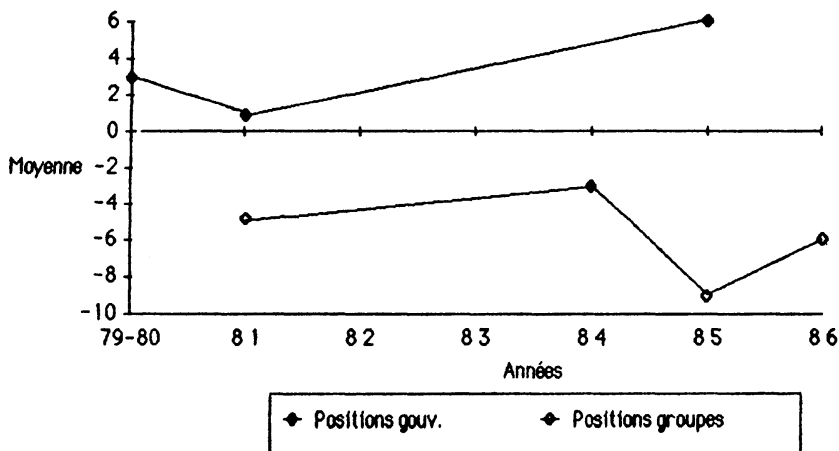


### *Politique des États-Unis*

Le débat entourant le soutien massif apporté par les États-Unis au gouvernement salvadorien est particulièrement évident lorsque l'on consulte le graphique 11. En 1985, la position d'Ottawa (+ 6.0) est étonnamment favorable à la politique américaine alors qu'à la même époque, les groupes portent un jugement autrement plus critique (- 9.0). En fait, ce qui caractérise la position d'Ottawa à l'égard de Washington, c'est sa volonté d'esquiver toute critique directe envers l'intervention des États-Unis. Cela explique en grande partie que le Canada, en bon nombre de circonstances, n'a émis aucune critique publique sur le comportement de son puissant voisin. Nous prenons cependant la peine d'ajouter un commentaire à ces observations, somme toute évidentes pour qui se penche sur le graphique 11. De 1982 à 1984, Ottawa n'émet aucune prise de position directe à l'égard de la politique américaine. L'on pensera immédiatement que la crise salvadorienne ayant connu une baisse de son intensité, par rapport à 1980-81, la politique des États-Unis devait susciter un débat d'une moindre acuité. Vrai, mais il est une autre explication possible. L'on peut penser, en effet, que le gouvernement fut en quelque sorte secoué par la controverse ayant entouré, en mars 1981, les déclarations du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, Mark McGuigan, selon qui Ottawa comprenait fort bien l'initiative américaine au Salvador.<sup>36</sup> La réplique des groupes (comme celle des parlementaires, d'ailleurs) fut instantanée et peut avoir incité Ottawa à garder un profil très bas sur la question.

36. *Globe and Mail*, 27 février 1981, p. 1.

GRAPHIQUE 11  
Salvador — Politique des États-Unis



### *Relations économiques et commerciales*

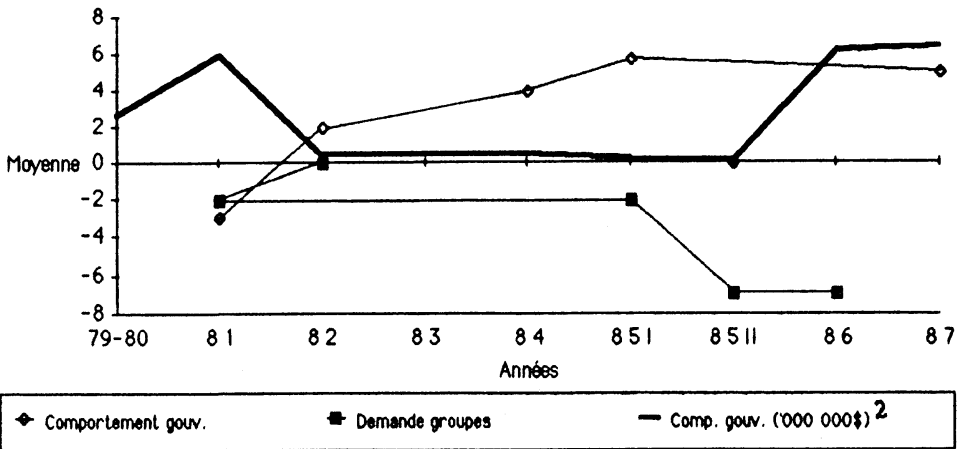
Le graphique 12 est quelque peu différent des précédents dans sa facture. Nous avons voulu vérifier un phénomène dont nous avons l'intuition lors de la collecte des données : l'aspect purement réactif des demandes de comportement des groupes en matière d'aide bilatérale au gouvernement salvadorien (ne pas confondre avec l'aide bilatérale *via* les ONG). Pour cette raison, nous avons coupé l'année 1985, celle où l'on annonce la reprise de l'aide bilatérale au Salvador, en deux moments. 1985 I fait la moyenne des cotes des données recueillies pour la période s'étendant du 1<sup>er</sup> janvier au 8 juin 1985 (date à laquelle se fait l'annonce officielle) tandis que 1985 II en fait autant pour la période du 9 juin au 31 décembre. Le graphique est alors très éloquent : les groupes ne sont à peu près pas intervenus dans le processus menant à la décision de reprendre l'aide au gouvernement du Salvador mais ils y ont réagi avec fureur (-7.0 en 1985 II).

L'échec des groupes dans leurs tentatives d'empêcher la mise à exécution de la décision de juin 1985 peut trouver une foule d'explications. Nous allons en risquer une.

L'on aura certainement remarqué que 1985 est une année clé lorsque l'on étudie le discours gouvernemental à l'égard de maints aspects de la situation au Salvador. Les graphiques 9, 10 et 11 nous ont en effet montré que c'est en 1984 ou 1985 que le discours gouvernemental devient particulièrement positif quant au régime Duarte, à la situation des droits de la personne et à l'implication américaine. Dans chacun des trois cas, il semble que les groupes aient été incapables de faire partager au gouvernement canadien sa vision négative de la situation. Risquons l'hypothèse que la vision d'Ottawa, dans ces trois cas, a favorisé la décision de celui-ci de reprendre son aide au gouvernement salvadorien. Nous pourrions alors expliquer l'échec des efforts des groupes de pression

en vue de faire interrompre la reprise de l'aide, par leur échec à imposer au gouvernement du Canada leur vision de la situation. Cette observation est à mettre en relation avec le fait que dans le cas du Nicaragua, l'adéquation observée entre les demandes des groupes en matière d'aide au gouvernement sandiniste et le comportement du gouvernement canadien s'accompagne, l'on s'en souvient, d'une relative adéquation entre le discours des groupes et celui d'Ottawa quant à leur appréciation du régime sandiniste, de la situation des droits de la personne et de la politique américaine en ce pays.

GRAPHIQUE 12<sup>1</sup>  
Salvador — Relations économiques et financières



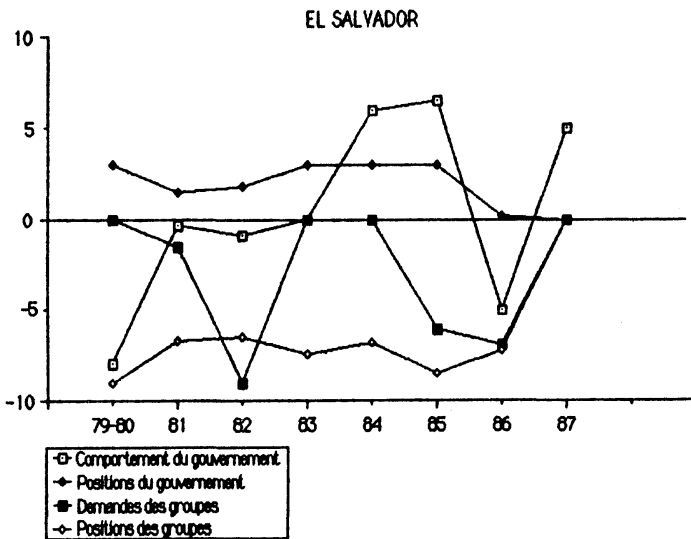
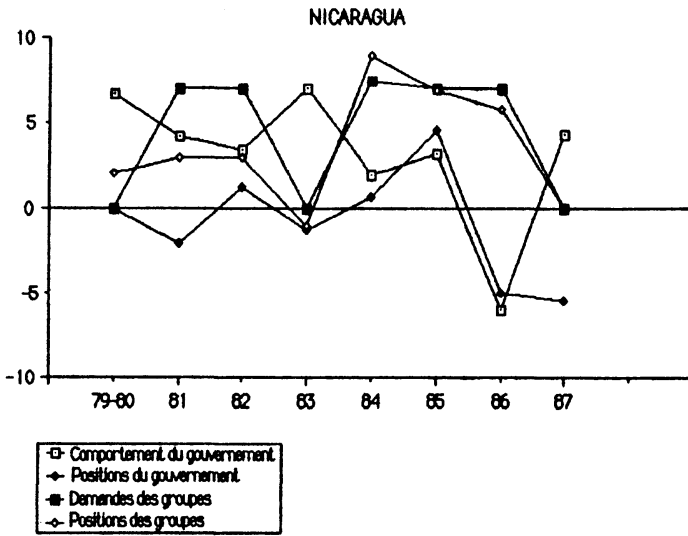
1. L'année 1985 a été divisée en deux moments pour les fins de la démonstration.
2. Sommes allouées par l'ACDI au titre de l'aide au gouvernement salvadorien.

(Source: ACDI, *Rapport annuel*, Ottawa, Ministère des Approvisionnement et Services, 1981 à 1988).

De façon plus générale, on aura sans doute noté que l'adéquation entre les comportements demandés par les groupes de pression et les comportements du gouvernement canadien effectivement observés est beaucoup plus forte lorsque l'on traite le cas du Nicaragua que lorsque l'on traite celui du Salvador. (Voir à cet égard les tableaux récapitulatifs). Nous croyons détenir là un indice valable de la justesse de vue de Steven Baranyi, qui écrivait en 1987 que pour le Nicaragua, Ottawa dit « oui » aux groupes et « non » à Washington tandis que dans le cas du Salvador, il dit « non » aux groupes et « oui » aux États-Unis.<sup>37</sup> Vision schématique et rapide, certes, mais non dénuée de fondement comme nous venons de le voir.

37. S. BARANYI, *op. cit.*, p. 45.

**TABLEAUX RÉCAPITULATIFS<sup>1</sup>**  
**Salvador — Politique des États-Unis**



1. Pour ces graphiques, nous avons agrégé les données relatives aux thèmes dont la cible est soit le gouvernement du pays visé ("Régime politique", "Droits de la personne", "Relations économiques", "Processus électoraux"), soit associée positivement à celui-ci (dans le cas du Salvador seulement: "Politique des États-Unis").



Nos données sur le cas salvadorien apportent par ailleurs un début de vérification empirique à l'hypothèse Rochlin, selon qui les groupes de pression n'auraient eu, de 1980 à 1986, que peu d'influence sur le comportement canadien en Amérique centrale. Le cas du Nicaragua est plus complexe puisque comme on l'a bien vu, il existe des similitudes entre le discours des groupes et celui du gouvernement, similitudes qui pourraient être à la base des adéquations observées, pour certains thèmes de politique étrangère, entre les comportements demandés par les groupes et le comportement du Canada.

## En conclusion

L'objectif de ce travail consistait à tenter d'évaluer l'impact de l'action des groupes d'intérêt sur la formulation et la conduite de la politique étrangère canadienne à l'égard de l'Amérique centrale. Pour ce faire, nous avons centré l'analyse sur le point de sortie de la prise de décision de façon à comparer les prises de position et l'action gouvernementale avec les demandes formulées par les groupes en rapport à la situation politique au Nicaragua et au Salvador. Trois propositions analytiques, tirées de la littérature spécialisée sur le sujet, ont servi à orienter la démonstration.

La première proposition analytique, empruntant aux travaux de Pratt, postulait une adéquation plus grande entre le comportement gouvernemental et les demandes des groupes d'affaires qu'entre le comportement gouvernemental et les demandes originant des groupes socio-humanitaires. Comme on a pu le constater, il nous a été impossible de vérifier cette proposition à cause de l'insuffisance des données recueillies.

Nous en déduisons par conséquent que les groupes d'affaires ou bien ne se sont pas manifestés sur ce sujet ou alors ont emprunté des canaux différents de ceux utilisés par les groupes socio-humanitaires. Cette dernière possibilité, si elle était généralisée, signifierait que les groupes d'affaires n'utilisent pas les canaux publics usuels des groupes d'intérêt pour exercer leur influence préférant alors employer des moyens plus discrets comme les rencontres privées ou les contacts personnels avec des décideurs particuliers. Du point de vue de l'analyse, ceci impliquerait que la seule stratégie de recherche valable pour l'étude de l'influence des groupes d'affaires sur la décision politique serait l'étude de cas. D'où des difficultés considérables pour en arriver à des généralisations significatives.

L'autre possibilité, plus probable, est que les groupes d'affaires ne se soient pas manifestés sur le sujet. Cette indifférence relative des groupes d'affaires à l'égard de la politique canadienne en Amérique centrale ne constituerait pas un phénomène isolé puisque Goldberg a identifié le même phénomène dans le cas du conflit israélo-arabe.<sup>38</sup> Dans les deux cas, il n'y avait pas d'enjeux majeurs

---

38. GOLDBERG, *op. cit.*, p. 107.

pour la communauté d'affaires du Canada. Il s'ensuivrait donc que la région géographique ou le domaine d'action déterminerait la conduite des groupes d'affaires moins intéressés par le comportement canadien dans le Tiers-monde que par nos relations avec les autres pays industrialisés ou par des thèmes économiques plus spécifiques de nature commerciale ou financière. Cette piste de recherche mériterait d'être approfondie.

La seconde proposition analytique, inspirée des travaux de Rochlin, postulait une faible adéquation entre le comportement gouvernemental et les demandes des groupes socio-humanitaires à l'égard de l'Amérique centrale. Les données recueillies permettent ici un début de confirmation de l'hypothèse puisque l'action gouvernementale canadienne n'est allée dans le sens des demandes des groupes socio-humanitaires que pour un faible nombre de thèmes parmi l'ensemble de ceux qui ont été retenus. L'idée selon laquelle l'Amérique centrale aurait été une région privilégiée pour l'exercice de l'influence des groupes socio-humanitaires doit donc être nuancée. Cette constatation vient alors renforcer une assertion que l'on retrouve dans la littérature à l'effet de quoi, en matière de politique étrangère, l'appareil bureaucratique est relativement autonome quant à la conduite à adopter. Encore une fois, cette idée mériterait de recevoir un traitement empirique plus élaboré.

La dernière proposition analytique, inspirée des travaux de Baranyi, postulait une adéquation plus forte entre le comportement gouvernemental et les demandes des groupes socio-humanitaires dans le cas du Nicaragua que dans le cas du Salvador. C'est celle de nos hypothèses qui reçoit le plus fort niveau de confirmation. En effet, l'analyse montre que pour chaque thème du cas salvadorien les corrélations sont ou bien négatives ou alors faiblement positives. Dans le cas du Nicaragua, par contre, on remarque une corrélation fortement positive entre les positions exprimées par le gouvernement et celles exprimées par les groupes socio-humanitaires pour ce qui concerne les droits de la personne et l'attitude à l'égard de la politique américaine dans la région. On note un phénomène encore plus marqué en ce sens dans le cas de l'aide bilatérale au Nicaragua où, à une double reprise, les engagements canadiens à ce chapitre augmentent de façon significative après que les groupes socio-humanitaires se sont manifestés en ce sens devant les comités de la Chambre des communes.

Les conclusions qui précèdent ne valent que pour les cas à l'étude. La qualité des données à propos de ces cas rend difficile l'énoncé de conclusions fermes à propos de l'influence des groupes d'intérêt sur le comportement de politique étrangère canadienne. Les résultats auxquels nous sommes parvenus permettent toutefois de penser que la méthode utilisée ici pourrait générer des résultats de recherche intéressants si on l'appliquait à des cas pour lesquels les données étaient plus riches.